



IWMC World Conservation Trust



GESTION DES PÊCHES ET RÔLE DE LA CITES

INTRODUCTION

Comment utiliser au mieux les ressources naturelles mondiales est une question permanente pour l'humanité. Les produits d'origine aquatique étant essentiels à l'alimentation de trois milliards d'individus et fournissant, selon les estimations, la moitié des protéines animales et des minéraux à 400 millions d'autres, il est évidemment vital de parvenir à maintenir les espèces marines à des niveaux raisonnables.

Par ailleurs, pour de nombreux êtres humains, la pêche représente davantage que la seule alimentation. Le bien-être économique de plus de 500 millions d'entre eux, dépend, directement ou non, de la pêche et de l'aquaculture.

Nous devons aussi prendre sérieusement en considération des facteurs environnementaux importants tels que l'état des océans et des cours d'eau.

Tout ceci fait de la pêche une question immensément complexe. Comment devrait-elle donc être organisée?

UN TISSU DE COMPLEXITÉS

Un mélange de conditions diverses agit sur les pêches dans le monde. Les cultures et les traditions varient d'un pays à l'autre et même à l'intérieur de ceux-ci; les modes de vies changent; les populations peuvent être faibles ou élevées; l'administration peut être centralisée ou non; la production d'autres aliments peut être large ou limitée; et l'importance du commerce des produits piscicoles peut fluctuer.

En bref, un large éventail de facteurs politiques, économiques et environnementaux détermine la façon dont le secteur de la pêche œuvre dans les différents pays et, par extension, dans le monde entier.

En tant que principal organe international traitant de la pêche, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) joue un rôle clé pour les questions de gouvernance. D'autres organisations internationales, régionales, nationales et locales jouent aussi des rôles importants.



Alors que la CITES, à l'origine, n'avait pas été rédigée en pensant aux espèces de poissons, un petit nombre d'entre elles furent inscrites à ses annexes dès sa création.

Des fonctionnaires du monde entier essayant de tracer une voie en faveur des pêches, il est important de reconnaître que des conditions différentes conduisent à des solutions diverses en matière de gestion. Si la CITES – ou tout autre instrument international – n'est pas à même de répondre avec efficacité et de générer une amélioration de l'état des populations de poissons, cela ne signifie pas que rien ne devrait être fait. Cela signifie simplement que la bonne approche doit encore être trouvée.

LE DÉFI DU PÊCHEUR

Alors que de nombreux organes internationaux suivent bon nombre d'aspects de notre monde, ceux qui travaillent se voient souvent oubliés. Plus que nulle part ailleurs ceci est vrai dans le domaine de la pêche où des millions d'individus font face à deux défis fondamentaux quant à leurs moyens d'existence.

L'un est l'effet de la surpêche, qui intervient lorsque les ressources sont exploitées en quantités plus grandes qu'elles ne peuvent le supporter. La surexploitation n'est pas dans l'intérêt à long terme du secteur de la pêche, la réduction des prises signifiant moins d'emplois, des revenus inférieurs et une perte générale de bien-être.

La surréglementation est la seconde menace. Si des limites injustifiées sont mises aux captures ou si les règles imposées à la pêche deviennent trop onéreuses, les pêcheurs seront incapables de maintenir leurs activités. Pour eux, le résultat final sera le même : moins de prises, moins d'emplois et des revenus moindres, ce qui reviendra à une perte de bien-être forcée ou imposée.

Le secteur de la pêche a besoin de l'aide de la communauté internationale sur ces deux aspects. Les pêches doivent être gérées correctement et équitablement pour qu'elle soit bien ordonnée. Par ailleurs, les régulateurs internationaux, régionaux et nationaux doivent fonder leurs décisions sur la science et en tenant pleinement compte des facteurs locaux, afin que les pêcheurs ne soient pas indûment désavantagés.

Cela signifie qu'un équilibre doit être trouvé pour que les pays œuvrent ensemble à la réglementation et à la régulation des pêches. En élaborant et en mettant en œuvre des plans de gestion nationaux et régionaux, les agents officiels peuvent aider à garantir des niveaux de production optimaux, tout en maintenant les populations de poissons.



LA PÊCHE ET LES MOYENS D'EXISTENCE

Dès le début de l'existence humaine, la pêche a joué un rôle vital en répondant aux besoins alimentaires de base. À l'heure actuelle, non seulement elle nous aide à obtenir des aliments essentiels mais elle est une composante importante de la structure et du bien-être de nombreuses sociétés et cultures différentes dans le monde, spécialement celles ayant des populations indigènes et des économies fragiles.

Pour de nombreux consommateurs occidentaux, la pêche est synonyme de visite dans un supermarché ou un restaurant. Dans de nombreuses régions du monde, elle joue un rôle clé en assurant des moyens d'existence durables.

Les activités de pêche sont en grande partie très localisées et de type artisanal. Près de 90 % des 4,3 millions de bateaux de pêche du monde s'activent à moins de 12 milles des côtes. Moins de deux pour cent pratiquent une pêche industrielle.

Le secteur des pêches fournit environ 55 millions d'emplois – à peu près la population du Royaume-Uni ou de la France. Selon la FAO, lorsque l'on ajoute les activités associées telles que le conditionnement et l'emballage, ainsi que ceux qui en dépendent, ce sont les moyens d'existence de 10 à 12 pour cent de la population mondiale qui dérivent de la pêche.

Il en résulte que tout changement significatif dans la structure des activités de pêche peut avoir un effet dévastateur sur des millions de vies. Une étude récente a montré combien les pêcheurs artisanaux tanzaniens dépendent de la pêche pour leur nourriture, leurs emplois et leurs revenus. La situation se répète partout dans le monde, ce qui fait des pêcheurs des éléments vitaux de la lutte pour la sécurité alimentaire et contre la pauvreté.

Toute mesure visant à limiter la pêche doit être vue dans le contexte de la production d'aliments et de bien-être humain. Les poissons ne devraient pas être surexploités, précisément parce qu'il est important de maintenir un approvisionnement sûr en nourriture bon marché.

Les autres activités économiques existant pour des communautés appauvries étant peu nombreuses, les limites imposées à la pêche, qu'elles découlent de réglementations ou de la surpêche, peuvent avoir un effet désastreux..



AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET COMMERCE

Les produits de la pêche font partie des aliments les plus commercialisés, avec, d'après la FAO, plus de 37 % de la production mondiale en volume entrant dans le commerce international. Les pays en développement comptent pour 55 % des exportations de poissons et, au total, le commerce mondial des produits de la pêche valait plus de USD 109 milliards en 2010.

L'aquaculture est le secteur de l'alimentation qui croît le plus rapidement, avec un taux annuel de croissance de 8,8 %. En 2010, l'aquaculture a produit 59,9 millions de tonnes de produits de pêche, d'une valeur de USD 119 milliards. Stimulée par une forte demande, la production piscicole et aquacole devrait atteindre environ 172 millions de tonnes en 2021, la plus forte augmentation venant de l'aquaculture.

Sur la base des prévisions pour la demande, de la libéralisation commerciale, de la mondialisation des modes d'alimentation et de l'application d'innovations techniques, les estimations indiquent que la croissance des exportations de produits de la pêche se poursuivra. Tout en nourrissant davantage de monde, l'augmentation du commerce lié à la pêche stimulera la croissance économique et servira d'aiguillon aux économies en développement.

LA GESTION DE LA PÊCHE

La gestion réussie de la pêche dans des régions comme l'Alaska – où les populations de saumons et des goberges d'Alaska - sont maintenues à des niveaux élevés et où la pêche est optimisée – montre ce que l'on peut obtenir de positif grâce à une approche coopérative.

Au niveau régional, où la coopération entre différents pays est nécessaire, des signaux récents sont encourageants. La CICTA (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) a maintenant mis en œuvre un nouveau programme de gestion élaboré pour permettre aux stocks de thons rouges de l'Atlantique de se rétablir. Quant aux pays méditerranéens, ils ont établi un plan de gestion du corail rouge.

Dans de nombreux autres pays, dont du tiers monde, la gestion efficace est entravée par un manque de moyens d'estimation précise des stocks, de récolte et d'enregistrement des données sûres, d'inspection des bateaux de pêche, de suivi des captures et de lutte contre la surpêche et la pêche illégale. Cela signifie que l'aide bilatérale, comme celle accordée par la Norvège au secteur de la pêche du Mozambique, du Viet Nam et du Nicaragua, est essentielle si l'on veut s'assurer que les meilleures méthodes de gestion de la pêche soient plus largement utilisées.



LA CITES ET LA PÊCHE

Avec ses responsabilités envers le commerce des espèces menacées et sa portée mondiale, la CITES pourrait influencer les politiques et les pratiques en matière de pêche. Elle n'est cependant pas mandatée pour gérer la pêche mondiale et manque aussi de compétence, de capacité et de moyens pour le faire. Sans surprise, les effets de la CITES sur la pêche n'ont pas été particulièrement positifs.

L'une des raisons tient au fait qu'il est particulièrement compliqué d'appliquer les dispositions de la CITES aux espèces marines. Le poisson Napoléon (*Cheilinus undulatus*) a été inscrit en 2004 mais la mise en œuvre des mesures pour limiter le commerce a été reportée par de nombreuses questions techniques et administratives.

Étant donné les propositions supplémentaires d'inscriptions de requins à la CdP16 de la CITES, en 2013, ceci est particulièrement troublant. Il devrait avoir été beaucoup facile de réglementer le poisson Napoléon que les requins, qui proviennent souvent de captures accidentelles. Cela signifie que les pêcheurs et les fonctionnaires de nombreux pays pourraient devoir vouer un temps considérable à les déclarer afin de répondre aux exigences de la CITES. De nombreux pays n'ont simplement pas la capacité de mettre en place et en œuvre des procédures aussi complexes.

Les inscriptions à la CITES peuvent aussi avoir d'autres conséquences non intentionnelles. L'inscription du lambi, en 1994, tout en contribuant à une gestion plus efficace de l'espèce à la Jamaïque, a converti en braconniers certains pêcheurs d'autres pays et créé ainsi des problèmes locaux importants.

Quant à l'inscription des hippocampes (*Hippocampus* spp.) en 2002, elle n'a pas eu les effets attendus aux Philippines, une loi nationale y interdisant la collecte et le commerce des espèces de l'Annexe II. Les fonctionnaires locaux n'appliquant pas une interdiction impopulaire, la collecte des hippocampes se poursuit et pourrait augmenter. De nouvelles ordonnances locales, visant à améliorer la durabilité de la pêche à l'hippocampe, sont en contradiction avec la loi nationale et s'avèrent inapplicables.

De nombreux exemples comme ceux-ci illustrent certaines des difficultés dont les pays qui appliquent la CITES aux espèces marines font l'expérience. Le problème n'est pas lié à l'intégrité des pays en question mais à la complexité de ce que l'on tente de réaliser par le biais de la CITES.

Les questions de ce genre, lorsque les dynamiques locales ne sont pas analysées avec soin et que des problèmes en découlent, sont reconnues au sein de la CITES. Le Comité pour les animaux avait conclu précédemment à la priorité absolue d'une gestion améliorée plutôt qu'à des inscriptions aux annexes CITES. Cette conclusion n'a pas été modifiée lors de ses sessions plus récentes.

Si la CITES continue d'inscrire des ressources marines exploitées commercialement sans avoir les moyens d'appliquer les mesures nécessaires, elle court le risque de perdre sa crédibilité. De plus, le mécontentement découlant de telles inscriptions encouragera probablement un certain nombre de pays à formuler des réserves, ce qui rendrait ces inscriptions inefficaces.





LA CITES PEUT-ELLE AIDER À LA GESTION DE LA PÊCHE?

Il est probable que des changements majeurs interviendront dans la gestion des pêches ces prochaines décennies. La gouvernance, la gestion et les pratiques inadéquates qui caractérisent aujourd'hui une part importante de la pêche mondiale doivent être remplacées par des programmes plus efficaces et durables.

Si la CITES veut jouer un rôle pour la pêche, il est important qu'un cadre soit convenu pour s'assurer que les propositions d'inscription remplissent des critères biologiques fondés sur la science, que le rôle du commerce international soit clairement établi, que l'efficacité des méthodes actuels de gestion soit bien évaluée et que l'effet sur les moyens d'existence soit estimé correctement. De plus, l'aspect pratique et l'applicabilité de chaque proposition devraient être pleinement démontrés.

La plupart des pays qui appartiennent à la CITES appartiennent aussi à la FAO et à d'autres organisations gérant les espèces marines. Ainsi, pour les pays appartenant à la CITES, les moyens sont déjà en place pour améliorer la gestion de la pêche, sans avoir à subir les complications additionnelles dues aux inscriptions. Imposer une couche supplémentaire d'exigences et l'ajouter à celles déjà appliquées par les mêmes pays et, dans bien des cas, par les mêmes agents nationaux, n'a guère de sens.

Les inscriptions ne deviennent pas par magie la panacée pour la restauration des espèces marines comme certains aiment à le proclamer. Elles devraient au contraire être vues comme un moyen de conservation possible parmi tout un complexe de circonstances.

Malheureusement, dans de nombreux cas, une inscription peut être un acte non pertinent faisant seulement obstacle à une gestion efficace d'une espèce. Et l'inscription continuelle par la CITES d'espèces marines pourrait agir négativement sur les moyens d'existence dans certaines des parties les plus pauvres du monde, sans fournir aucun résultat positif pour la conservation de ces espèces.

RÉSUMÉ

- Les nombreuses différences entre les pays doivent être prises en compte dans tout programme d'activités sur les pêches : cultures, traditions, modes de vie, mélange des populations, gouvernance, production alimentaire et importance du commerce des produits de la pêche..
- Pour la gestion, des solutions différentes sont à appliquer en fonction des circonstances. Si la CITES, ou tout autre instrument international, n'est pas apte à répondre efficacement en suivant des voies menant à une amélioration de l'état de stocks de poissons particuliers, cela ne signifie pas que rien ne devrait être fait. Cela signifie simplement qu'il faut trouver la bonne approche.
- Les pêches doivent être gérées avec pertinence et équité pour garantir qu'elles soient pratiquées de façon ordonnée. Les régulateurs internationaux, régionaux et nationaux doivent fonder leurs décisions sur la science et en tenant pleinement compte des facteurs locaux, afin que les pêcheurs ne soient pas indûment désavantagés.
- Un équilibre doit être trouvé pour que les pays œuvrent ensemble à la réglementation et à la régulation des pêches. En élaborant et en mettant en œuvre des plans de gestion nationaux et régionaux, les agents officiels peuvent aider à garantir des niveaux de production optimaux, tout en maintenant les populations de poissons.
- Toute mesure visant à limiter la pêche doit être vue dans le contexte de la production d'aliments et de bien-être humain. Les limites imposées à la pêche, qu'elles découlent de réglementations ou de la surpêche, peuvent avoir un effet désastreux sur les communautés.
- Dans de nombreuses régions du monde, la pêche joue un rôle clé en assurant des moyens d'existence durables. Les activités de pêche sont en grande partie très localisées et de type artisanal. Près de 90 % des 4,3 millions de bateaux de pêche s'activent à moins de 12 miles des côtes. Moins de deux pour cent pratiquent une pêche industrielle.
- La pêche non seulement nous aide à obtenir des aliments essentiels; elle est aussi une composante importante de la structure et du bien-être de nombreuses sociétés et cultures différentes dans le monde, spécialement celles ayant des populations indigènes et des économies fragiles.
- Le secteur des pêches fournit environ 55 millions d'emplois – à peu près la population du Royaume-Uni ou de la France. Les moyens d'existence de 10 à 12 pour cent de la population mondiale dérivent de la pêche.
- Les produits de la pêche font partie des aliments les plus commercialisés. Les pays en développement comptent pour 55 % des exportations de poissons. Le commerce mondial des produits de la pêche valait plus de USD 109 milliards en 2010.
- En raison de la complexité de ce que l'on tente de faire par le biais de la CITES, les pays font l'expérience de difficultés dans la mise en œuvre des inscriptions d'espèces marines. L'inscription par la CITES de ces espèces pourrait agir négativement sur les moyens d'existence dans certaines des parties les plus pauvres du monde, sans fournir aucun résultat positif pour la conservation de ces espèces. Si la CITES continue d'inscrire des ressources marines exploitées commercialement sans avoir les moyens d'appliquer les mesures nécessaires, elle court le risque de perdre sa crédibilité.



IWMC World Conservation Trust

www.iwmc.org

 Suivez-nous sur **Twitter** @iwmcwct

© IWMC World Conservation Trust
Janvier 2013